



Extrait du Le Journal des Alternatives

<http://journal.alternatives.ca/spip.php?article7801>

Entrevue avec Alain Deneault

- Journal des Alternatives - Journal des Alternatives - 44.2014 - Journal des Alternatives. Vol.5, No.6. Mai 2014 -



Date de mise en ligne : jeudi 1er mai 2014

Copyright © Le Journal des Alternatives - Tous droits réservés

Alain Deneault est cet auteur engagé qui participe à la vie intellectuelle du Québec depuis des années. Il a écrit de nombreux essais, notamment *Paul Martin & Compagnies* et *Noir Canada : Pillage, corruption et criminalité en Afrique*. Au sujet de ce dernier, [l'auteur a été poursuivi par la minière canadienne Barrick Gold](#). Il nous revient cette année avec *Paradis fiscaux : la filière canadienne*. Le Journal des Alternatives a rencontré l'auteur afin de discuter de l'écriture de l'essai et d'en apprendre davantage sur les conclusions que l'on peut en tirer.

Q : Quelle est votre démarche, votre méthodologie ainsi que votre motivation dans l'élaboration d'un tel livre ?

R : J'ai une approche interdisciplinaire inspirée de Georg Simmel, penseur allemand. Selon cet auteur, toute recherche en sciences sociales est intrinsèquement interdisciplinaire, c'est-à-dire que l'objet de la recherche recoupe l'histoire, la psychologie, la sociologie, l'économie et la philosophie. Plus spécifiquement, j'ai abordé ces disciplines selon les croisements entre le Canada et ses paradis fiscaux des Caraïbes. J'ai donc approfondi l'histoire de cette relation en plus de développer sur sa politique fiscale et sur son droit. Comme point d'ancrage, mon intérêt s'est confirmé après un état d'étonnement. Au fil de mes lectures, j'ai réalisé que le Canada était au centre du développement d'une législation caribéenne transformant ces pays en paradis fiscaux. Pourtant, le pays se conçoit officiellement comme un modèle de démocratie. Un discours qui contraste avec la réalité impérialiste néocoloniale qui amène le pays à être complaisant avec les territoires britanniques caribéens. Pour mettre en lumière cette contradiction, j'ai dû éplucher des rapports annuels de banque, des décisions de justice aux États-Unis et des propositions autobiographiques d'acteurs ayant influencés la transformation de ces paradis fiscaux.

Q : Depuis quand s'intéresse-t-on à ce phénomène au Canada ?

R : L'histoire commence avec Paul Martin lorsqu'il occupait le rôle de ministre des finances (1993-2002) au niveau fédéral. À l'époque, il n'a jamais été questionné sur sa flotte contrôlée par une fiducie sans droit de regard aux Bermudes. Il a fallu attendre son ascension comme premier ministre pour que des auteurs, dont moi-même, produisent des documents sur cette liaison douteuse [entre le pouvoir politique et des investissements offshore](#). En quelque sorte, c'est son cas qui a amené la problématique des paradis fiscaux dans la sphère publique au Canada. Tout de même, cette situation nous renseigne que nous réfléchissons en termes d'individus et non de classes. Si nous réfléchissions en termes de classes, nous devrions sans cesse être aux aguets.

Q : Dans votre essai, vous critiquez le rôle interventionniste des États du Nord dans l'octroi de subventions aux entreprises. Pourquoi ?

R : Ce qui me gêne, ce n'est pas le financement des entreprises, quoique je trouve embêtant que les dirigeants d'entreprise se plaignent du rôle de l'État lorsqu'elles ont à payer des impôts mais demandent en même temps des subventions. Ce qui me dérange c'est surtout que les États du Nord subventionnent leurs entreprises et attaquent les États du Sud qui tentent de faire de même. Tel est le cas de la Jamaïque qui a tenté d'augmenter les redevances minières des entreprises extractives pour financer le bien commun, mais qui a dû se rétracter vu la pression des États-Unis et d'Alcan. Les entreprises veulent obtenir des subventions du Nord pour exploiter les ressources dans les pays du Sud auxquels l'on refuse la même chose, dans une logique néocoloniale. Cela mena à la création de zones franches dans le pays, donc à une économie précaire et une économie de pauvres.

Q : Selon vous, la mondialisation financière réduit le contrôle que l'État peut avoir sur sa nation. Pour cause, le judiciaire et le politique forme une unité au service de l'économie. Est-ce le message que vous tentez de faire passer dans votre essai ?

R : Oui, on peut le voir ainsi. La mondialisation est une oeuvre politique, notamment à travers les accords de libre-échange et par le soutien au développement des paradis fiscaux. C'est ce qui a permis la concentration de capitaux hors-la-loi, c'est-à-dire hors de tout cadre étatique traditionnel. Nous avons aujourd'hui des acteurs qui disposent d'une force de mobilisation du capital financier comme jamais auparavant. Ces acteurs peuvent l'investir où ils veulent et dans les conditions qu'ils désirent. Ceci est possible puisque les chefs d'États ne sont plus des souverains qui encadrent l'économie sur leur territoire, mais plutôt des courtiers qui vendent des avantages

juridictionnels à des acteurs dans le but de les attirer. Ces acteurs peuvent se promener entre ces aires juridictionnelles ce qui crée une compétition entre les États.

Conséquemment se développe l'*offshorisation* des problèmes. C'est-à-dire que l'impôt pour les entreprises dans les pays du Nord baisse depuis des décennies dans le but de maintenir le capital sur le territoire. En plus, une grande partie de ce capital préfère fuir par les paradis fiscaux. Ainsi, il y a des pertes à tous égards. Au final, le cadre législatif et les acquis sociaux que nous nous étions donnés, au Nord, entre en compétition avec les cadres d'autres États moins avancés sur le plan social, comme la Chine, le Bangladesh ou la Jamaïque. Les capitaux fuient où ils sont moins imposés pour investir dans des secteurs qui supportent toujours plus de délocalisation du travail.

Q : Diriez-vous que les démocraties modernes perdent le contrôle du monde législatif au profit des experts de la finance qui l'instrumentalisent ?

R : L'opposition entre États bienveillants et méchants paradis fiscaux criminels ne devraient plus être. Nous sommes dans un ordre où la logique de l'*offshorisation* domine avec plus ou moins d'intensité. Ainsi, chaque pays voit une partie plus ou moins grande de son économie *offshorisée*. Le comble de cette expérience serait les Bermudes, le Luxembourg et les Bahamas, et d'autre part certains pays font figure d'exception, tel les pays Scandinaves. Ainsi, se développe certaines législations dites mixtes. Chez ces législations, le droit se façonne au profit de certains acteurs, au détriment d'autres, toujours au profit du grand capital devenu souverain. En même temps qu'il y a un droit bien réel, chacun de ces États se spécialisent dans un secteur particulier sur un mode *offshore*, le Canada ayant le secteur minier, l'Irlande ayant le droit de propriété intellectuelle et ainsi de suite.

Q : Cette organisation du monde est-elle réellement organisée ?

R : Non, elle est concertée. Comme je l'ai démontré dans mon livre *Offshore*, il y a une genèse qui s'est développée par étape dans l'histoire. Les États sont devenus peu à peu complaisants. D'ailleurs, si l'on parle des théories que l'on apprend dans les écoles de commerce, le but de l'entreprise est de faire des bénéfices en ayant des charges sociales, fiscales et des droits de douanes le moins élevés possibles ainsi que les salaires les plus bas. Forcément, lorsque cette élite financière se retrouve en situation de proximité avec le pouvoir politique, ces acteurs en viennent à transformer la législation en un fantasme financier, celui appris à l'école. Bref, c'est une application concertée de méthodes satisfaisant des intérêts privés indépendamment des intérêts publics.

Post-scriptum :

Crédit photo : CC. Alain Deneault, au Salon international du livre de Québec 2013. Wikimedia Commons